

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1115

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 66

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« législatifs, et dans les textes pris pour leur application »,

les mots :

« de nature législative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.